



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Cayenne, mardi 7 février 2023

### **Première Commission d'Attribution Foncière (CAF) Agriculteurs de l'année 2023**

**La commission qui s'est tenue le 12 janvier dernier marque le retour de l'organisation en présentiel de ces commissions décisives dans l'attribution du foncier agricole aux agriculteurs pour favoriser la souveraineté alimentaire de la Guyane.**

**Conformément à la nouvelle organisation souhaitée par le préfet, ces commissions reprennent en présentiel à un rythme bi-mensuel, ce qui permet une amélioration du dialogue avec la profession autour des attributions foncières.**

Le jeudi 12 janvier 2023, la première CAF Agriculteurs de l'année s'est tenue afin d'examiner 30 dossiers de demande de foncier disponible. Il s'agit de demandes de concessions agricole (maximum 5ha et pour 5 ans) ou de baux emphytéotiques (supérieurs à 5ha et pour 18 ans). Les demandes examinées portaient sur 7 communes différentes dont Roura, Mana et Saint-Laurent-du-Maroni pour le plus grand nombre.

Les 3 syndicats agricoles (JA, GRAGE et FDSEA) ont participé aux échanges en tant que membres-invités. Les communes de Roura et de Montsinéry-Tonnégrande ont réussi à se faire représenter pour participer à cette commission. Les avis des autres membres sont parvenus par voie dématérialisée aux services en charge de l'examen (Mission foncier) et ont été pris en compte dans les décisions de la commission.

22 dossiers ont reçu un avis favorable à l'unanimité des membres présents, 4 dossiers ont été ajournés et reportés pour un examen lors d'une prochaine commission et seulement 4 avis défavorables ont été proposés. Les 22 attributions représentent 318 ha au total et pour l'un des avis défavorables, il sera proposé une solution alternative au bail emphytéotique : le bail rural classique qui lui permettra de maintenir et de poursuivre son activité sur une portion de terrain déjà exploité de 60ha.

La question des diplômes et de l'expérience des demandeurs a été au cœur des échanges avec les représentants des syndicats agricoles. Ainsi 100 % des candidats qui fournissaient les justificatifs (Amexa/ Revenus agricoles ou diplôme) ont vu leur dossier aboutir favorablement. Les services de l'État ont pu prendre le temps d'expliquer la prise en compte de l'âge notamment pour les candidats au bail emphytéotique d'une durée de 18 ans. En particulier, un agriculteur de 58 ans a vu sa demande accueillie favorablement car son épouse sera de plein droit bénéficiaire du bail et remplira les conditions du Code général de la propriété des personnes publiques au moment de la cession gratuite du terrain.

Malgré l'opposition d'un des syndicats, une candidate aujourd'hui pluri-active (contractuelle dans la fonction publique) verra sa demande de bail aboutir car la viabilité de son activité agricole a été démontrée dans son projet sur 15ha.

La prochaine commission est prévue le 9 mars prochain et examinera une vingtaine de dossiers supplémentaires. L'État continue son action au service de l'installation des agriculteurs guyanais.

**Contact presse :**

**Service régional de la communication interministérielle**

[communication@guyane.pref.gouv.fr](mailto:communication@guyane.pref.gouv.fr)

[www.guyane.gouv.fr](http://www.guyane.gouv.fr)